

# Rapport annuel 2025

Profelia - Fondation de prévoyance

## Sommaire

<b>2</b>	<b>Bilan</b>
<b>3</b>	<b>Compte d'exploitation</b>
<b>5</b>	<b>Bases et organisation</b>
<b>8</b>	<b>Membres actifs et rentiers</b>
<b>8</b>	<b>Nature de l'application du but</b>
<b>9</b>	<b>Principes d'évaluation et de présentation des comptes</b>
<b>10</b>	<b>Couverture des risques</b>
<b>19</b>	<b>Explications relatives aux placements et au résultat net des placements</b>
<b>28</b>	<b>Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation</b>
<b>30</b>	<b>Demande de l'autorité de surveillance</b>
<b>30</b>	<b>Autres informations relatives à la situation financière</b>
<b>30</b>	<b>Evénements postérieurs à la date du bilan</b>

Les chiffres figurant dans le compte de résultat, le bilan et les tableaux sont arrondis. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composantes.

## Bilan

	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
<b>Actif</b>			
<b>Placements</b>	6.4	<b>1 228 720 597</b>	<b>990 601 076</b>
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme		38 317 182	39 591 928
Obligations libellées en CHF		142 540 298	123 157 384
Obligations libellées en monnaies étrangères		203 477 189	154 783 434
Actions de sociétés suisses		164 984 553	127 429 516
Actions de sociétés étrangères		252 573 855	200 193 551
Titres de gages immobiliers		52 108 909	42 064 609
Immobilier suisse direct et indirect		286 159 395	221 708 713
Placements privés		34 671 218	37 502 342
Obligations convertibles		19 794 580	22 130 031
Autres placements		33 277 380	31 566 128
Couverture de change		816 038	-9 526 560
<b>Comptes de régularisation actif</b>		<b>4 338</b>	<b>6 932</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 228 724 935</b>	<b>990 608 008</b>
<b>Passif</b>			
<b>Dettes</b>		<b>18 691 191</b>	<b>15 705 213</b>
Prestations de libre passage et rentes		18 020 259	15 056 838
Autres dettes		670 932	648 375
<b>Comptes de régularisation passif</b>	7.1.1	<b>1 264 776</b>	<b>815 992</b>
<b>Réserve de cotisations de l'employeur</b>		<b>3 416 153</b>	<b>3 393 720</b>
Réserve de cotisations sans renonciation à l'utilisation	6.10	3 416 153	3 393 720
Réserve de cotisations avec renonciation à l'utilisation	5.11	0	0
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>1 101 625 818</b>	<b>909 307 572</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	772 419 576	611 271 045
Capital de prévoyance rentiers	5.4	307 322 885	278 481 290
Provisions techniques	5.5	19 691 638	17 364 219
Fonds de sécurité	5.6	2 000 000	2 000 000
Fortune libre entreprises affiliées	5.7	191 719	191 017
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.3	<b>103 133 089</b>	<b>61 167 924</b>
Situation au 1er janvier		61 167 924	26 365 130
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		41 965 165	34 802 793
<b>Capital de fondation, fonds libres (+) / découvert (-)</b>	5.13	<b>593 909</b>	<b>217 587</b>
Situation au 1er janvier fonds libres (+) / découvert (-)		217 587	-758 408
Excédent de produits (+) / de charges (-)		376 321	975 995
<b>Total du passif</b>		<b>1 228 724 935</b>	<b>990 608 008</b>
<b>Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1</b>		<b>109.42%</b>	<b>106.75%</b>

Adopté par le Conseil de fondation  
Dans sa séance du 21 mai 2026

Au nom du Conseil de fondation

Paul Salmi

Président

Jean-Martial Mercanton

Vice-président

Certifié conformes aux écritures le  
21 mai 2026

Pour Profelia  
Retraites Populaires

Eric Niederhauser

Directeur général

Eric Birchmeier

Directeur

## Compte d'exploitation

	Annexe	2025	2024
<b>+ Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>98 148 457</b>	<b>61 584 476</b>
Cotisations des salariés		29 246 824	23 987 615
Cotisations de l'employeur		40 371 570	32 842 890
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement de cotisations	6.10	-2 083 769	-1 766 242
Primes uniques et rachats	7.2.1	25 858 984	4 348 521
Apports fortune libre d'entreprises affiliées		2 532 515	59 832
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	6.10	2 106 202	1 995 829
Subsides du fonds de garantie		116 131	116 032
<b>+ Prestations d'entrée</b>		<b>166 744 127</b>	<b>74 027 881</b>
Apports de libre passage		160 530 146	73 467 975
Attributions en cas de reprises d'assurés			
- à la réserve de fluctuation de valeur		5 105 096	0
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		1 108 885	559 906
<b>= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>264 892 584</b>	<b>135 612 357</b>
<b>- Prestations réglementaires</b>		<b>-37 479 882</b>	<b>-29 731 116</b>
Rentes de vieillesse		-17 966 925	-16 739 820
Rentes de survivants		-4 480 435	-4 235 601
Rentes d'invalidité		-2 082 880	-1 955 547
Prestations en capital à la retraite		-10 761 635	-5 749 495
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-2 188 008	-1 050 653
<b>- Prestations extra-réglementaires</b>		<b>-412 028</b>	<b>-365 724</b>
<b>- Prestations de sortie</b>		<b>-55 459 327</b>	<b>-48 636 564</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-49 521 017	-44 357 938
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		0	-1 146 884
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-5 938 310	-3 131 742
<b>= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-93 351 238</b>	<b>-78 733 404</b>
<b>+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>		<b>-192 340 679</b>	<b>-78 590 851</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	-141 519 986	-61 823 183
Rémunération du capital épargne	5.2	-19 628 545	-16 648 985
Capital de prévoyance rentiers	5.4	-28 841 595	-2 204 622
Provisions techniques	5.5	-2 327 419	325 666
Fortune libre d'entreprises affiliées	5.7	-701	189 860
Réserve de cotisations avec renonciation	5.11	0	1 800 000
Réserve de cotisations sans renonciation	6.10	-22 434	-229 587
<b>+ Produits de prestations d'assurance</b>		<b>3 955 603</b>	<b>5 750 980</b>
Prestations d'assurance		3 955 603	5 750 980
<b>- Charges d'assurance</b>		<b>-4 939 562</b>	<b>-4 426 768</b>
Primes d'assurance	7.2.2	-4 527 264	-4 077 971
Cotisations au fonds de garantie		-412 298	-348 796
<b>= Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-21 783 292</b>	<b>-20 387 686</b>

## Compte d'exploitation (suite)

	Annexe	2025	2024
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-21 783 292</b>	<b>-20 387 686</b>
<b>+ Résultat net des placements</b>	6.8	<b>66 861 543</b>	<b>58 564 277</b>
Produits		26 265 980	20 922 197
Charges		-7 396	-6 032
Gains et pertes		1 406 133	315 899
Plus- ou moins-values non réalisées		46 062 210	43 261 780
Variation du correctif d'actif		-279 000	-127 000
Frais d'entretien et autres charges		-1 222 459	-1 377 313
Frais d'administration et de gestion	6.9	-1 622 162	-1 161 147
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	6.9	-3 741 764	-3 264 107
<b>+ Autres produits</b>		<b>28 628</b>	<b>17 243</b>
Produits divers		28 628	17 243
<b>- Autres frais</b>		<b>-793</b>	<b>-151</b>
<b>- Frais d'administration</b>	7.2.3	<b>-2 764 599</b>	<b>-2 414 894</b>
Administration générale		-2 352 440	-2 055 229
Courtage		-288 826	-270 609
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-109 143	-74 337
Autorités de surveillance		-14 190	-14 719
<b>= Excédent de produits (+) / charges (-) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>42 341 486</b>	<b>35 778 789</b>
<b>+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>-41 965 165</b>	<b>-34 802 793</b>
<b>= Excédent de produits (+) / charges (-)</b>	5.13	<b>376 321</b>	<b>975 995</b>

## Annexe aux comptes

### 1 Bases et organisation

#### 1.1 Forme juridique et but

Fondée en 2008, Profelia Fondation de prévoyance (ci-après : la Fondation ou la Caisse) a été constituée sous la forme d'une fondation de droit privé au sens des articles 80ss du Code civil suisse (CC), 331 du Code des obligations (CO) ainsi que 48, alinéa 2 et 49, alinéa 2 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Elle a pour but d'instituer, dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, une prévoyance contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès en faveur des salariés des employeurs affiliés ainsi que de leurs proches et survivants.

La Fondation peut étendre la prévoyance au-delà des prestations légales minimales prévues par la LPP. Elle peut également pratiquer la prévoyance facultative ainsi que la prévoyance extra-obligatoire qui ne comprend pas les prestations minimales prévues par la LPP.

La Fondation est organisée sous la forme d'une fondation collective.

Elle comprend deux types de caisses de prévoyance distincts :

- des caisses destinées à des employeurs issus du même domaine d'activité et affiliés de manière commune (ci-après : caisses communes)
- des caisses destinées à des employeurs affiliés de manière autonome. Dans ce cas, chaque caisse est propre à un employeur (ci-après : caisses autonomes).

#### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est enregistrée dans le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro 300370 au sens de l'article 48 LPP. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

#### 1.3 Indication des actes et des règlements

Statuts de la Fondation du 14 septembre 2017

Règlement d'organisation du 17 mai 2018

Règlement de prévoyance professionnelle du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Règlement sur l'encouragement à la propriété au logement du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Règlement pour la liquidation partielle de la Fondation du 20 septembre 2012, validé par l'Autorité de surveillance

Règlement pour la liquidation partielle des caisses du 5 avril 2023, validé par l'Autorité de surveillance

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 31 décembre 2022

Règlement de placements, approuvé le 29 novembre 2018, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et ses annexes actualisées

Directive d'application du système de contrôle interne du 2 décembre 2022, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Contrat de prestations du 14 septembre 2017 et ses annexes.

## 1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

### Conseil de fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de Profelia au 01.01.2026.

Président	Paul Salmi**, Grancy
Vice-président	Jean-Martial Mercanton*, Lausanne
Membres	Alexandre Mayor*, Lausanne Olivier Perrenoud*, Genève Bertrand Savoy*, Tatroz Claire-Lise Bullo**, La Tour-de-Peilz Emmanuel Laurent **, Cheseaux-sur-Lausanne Grégoire Praz**, Basse-Nendaz
Secrétaire (hors Conseil)	Christophe Cavin, Lausanne

\* représentant des assurés  
\*\* représentant des employeurs

Adresse de Profelia :

Profelia Fondation de prévoyance  
Caroline 9  
Case postale 288  
1001 Lausanne

Téléphone : 021 348 21 11  
E-mail : [info@profelia.ch](mailto:info@profelia.ch)  
Site Internet : [www.profelia.ch](http://www.profelia.ch)

### Gérante

La gérance de la Fondation est confiée à Retraites Populaires, Lausanne.

A cet effet, cet établissement a qualité pour régler les affaires courantes et exécuter les décisions du Conseil de fondation.

Retraites Populaires, en tant que gérante, assiste aux séances du Conseil de fondation avec voix consultative.

### Droit à la signature

Profelia s'engage vis-à-vis de tiers par la signature collective de deux membres du Conseil de fondation. La gérante représente la Fondation dans les limites de ses compétences.

### Comités des caisses de prévoyance

La gestion paritaire définie à l'art. 51 LPP est assumée au niveau de chaque caisse commune ou autonome; un comité de prévoyance est constitué, dans lequel salariés et employeurs désignent le même nombre de représentants sur la base du règlement d'organisation.

## 1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

### **Expert agréé**

WTW SA, Lausanne, cocontractant, sous la responsabilité de M. Giovanni Zucchinetti, expert exécutant.

### **Organe de révision**

PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne

### **Conseillers**

Retraites Populaires, Lausanne, habilitée à pratiquer la gestion d'une institution de prévoyance en vertu de l'art. 48f, al. 4, let. c OPP2, et ses mandataires.

### **Autorité de surveillance**

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale.

## 1.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2025, 14 employeurs ou groupes d'employeurs liés sont gérés en caisse autonome (14 en 2024).

Au 31 décembre 2025, 2 employeurs sont gérés en caisse autonome en cours de transfert (2 en 2024).

Au 31 décembre 2025, 452 employeurs sont affiliés aux deux caisses communes de Profelia (337 en 2024).

Consécutivement à la fusion de leurs employeurs, deux caisses de prévoyances autonomes ont été regroupées dans une seule au 1er janvier 2025.

## 2 Membres actifs et rentiers

Les assurés actifs bénéficiant d'une rente d'invalidité partielle sont considérés comme rentiers.

### Effectif des assurés actifs

	2025			2024		
	Caisses communes	Caisses autonomes	Total	Caisses communes	Caisses autonomes	Total
<b>Effectif au 1er janvier</b>	<b>3 091</b>	<b>3 255</b>	<b>6 346</b>	<b>2 615</b>	<b>3 051</b>	<b>5 666</b>
Augmentation	1 545	1 142	2 687	1 283	850	2 133
Diminution	-894	-674	-1 568	-807	-646	-1 453
<b>Effectif au 31 décembre</b>	<b>3 742</b>	<b>3 723</b>	<b>7 465</b>	<b>3 091</b>	<b>3 255</b>	<b>6 346</b>

### Effectif des rentiers

	2025			2024		
	Caisses communes	Caisses autonomes	Total	Caisses communes	Caisses autonomes	Total
<b>Effectif au 1er janvier</b>	<b>207</b>	<b>1 028</b>	<b>1 235</b>	<b>182</b>	<b>991</b>	<b>1 173</b>
Augmentation	181	297	478	127	211	338
Diminution	-103	-204	-307	-102	-174	-276
<b>Effectif au 31 décembre</b>	<b>285</b>	<b>1 121</b>	<b>1 406</b>	<b>207</b>	<b>1 028</b>	<b>1 235</b>

## 3 Nature de l'application du but

### 3.1 Explication des plans de prévoyance

La Fondation propose des plans de prévoyance relevant de :

- la prévoyance professionnelle obligatoire minimale
- la prévoyance professionnelle obligatoire enveloppante
- la prévoyance professionnelle extra-obligatoire.

Les prestations minimales prévues par la LPP sont garanties dans le cadre des plans relevant de la prévoyance professionnelle obligatoire.

Chaque comité de caisse de prévoyance décide de la composition du/des plan(s) de prévoyance en fonction des modules proposés.

Chaque caisse autonome a son propre plan de prévoyance.

### 3.2 Financement, méthode de financement

Le plan de prévoyance définit les cotisations dues ainsi que les modalités de calcul et la répartition entre employeurs et employés.

La Fondation applique le système de la primauté des cotisations.

### 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

#### Indexation des rentes

En 2025 et 2024, le Conseil de fondation a renoncé à indexer les rentes.

## Rémunération des avoirs de vieillesse

Les avoirs de vieillesse ont été crédités d'un intérêt de base de 1.25 % (2024 : 1.25 %) sur les parts obligatoires et subobligatoires. En outre, un intérêt complémentaire allant de 0 % à 2,75 % a été crédité à titre de participation aux excédents en 2025 (2024 : 0 % à 2,75 %).

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la Fondation sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

#### Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Une part essentielle des investissements est effectuée par l'intermédiaire de placements collectifs, lesquels figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. D'autres méthodes d'évaluation sont mentionnées ci-après.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

#### Liquidités, créances diverses à court et moyen terme

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

#### Obligations libellées en CHF

Hormis les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

#### Actions de sociétés suisses et étrangères

Hormis les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition. Les produits dérivés sont évalués à la valeur du marché.

#### Titres de gages immobiliers

Hormis les placements collectifs, les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

#### Immobilier suisse

Hormis les placements collectifs, les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au taux de 4,20 % au 31 décembre 2025 (4,50 % au 31 décembre 2024) applicable à l'ensemble du parc immobilier. Ce taux est adapté chaque année sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier. La différence entre le prix de revient d'acquisition des immeubles en exploitation et la valeur actuelle à l'entrée en jouissance est imputée sur une durée de maximum 5 ans.

Les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition, diminué des amortissements jugés nécessaires.

## Couverture de change

Les produits dérivés sont évalués à la valeur de marché.

## Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont calculés au moyen des bases techniques et autres hypothèses mentionnées au chapitre 5 ci-après et en conformité avec le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan.

## Autres positions

Les autres positions figurent à la valeur nominale.

## 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant.

# 5 Couverture des risques

## 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

Les risques d'invalidité, de décès d'assurés actifs et de décès d'assurés invalides ont fait l'objet de contrats de réassurance auprès de Elips Life SA.

Les montants des réserves mathématiques des prestations à charge des réassureurs sont les suivants :

	2025	2024
Réserves mathématiques réassurées	30 606 842	19 571 853

## 5.2 Développement des capitaux de prévoyance des assurés actifs

Le capital de prévoyance des assurés actifs se monte à CHF 772 millions au 31 décembre 2025 (2024 : CHF 611 millions). Les avoirs de vieillesse ont été crédités d'un intérêt de base de 1.25 % (2024 : 1.25 %) sur les parts obligatoires et subobligatoires. En outre, un intérêt complémentaire allant de 0 % à 2,75 % a été crédité à titre de participation aux excédents (2024 : 0 % à 2,75 %).

	2025		
	Caisses communes	Caisses autonomes	Total
<b>Solde initial</b>	<b>217 198 076</b>	<b>394 072 970</b>	<b>611 271 045</b>
Bonifications de l'exercice	26 876 216	36 861 520	63 737 735
Apports de libre passage	98 896 069	61 634 077	160 530 146
Dissolutions pour prestations de retraite	-12 891 942	-23 275 261	-36 167 203
Prestations de libre passage	-23 835 645	-25 334 922	-49 170 567
Versements employeur	2 229 616	462	2 230 078
Rachats	2 898 348	3 054 488	5 952 836
Décès	-386 906	-1 801 102	-2 188 008
Remboursement versement anticipé logement	265 400	668 341	933 741
Reprise d'invalides	549 037	1 055 207	1 604 243
Versements anticipés logement et divorce	-1 479 448	-4 451 046	-5 930 494
Rémunération des capitaux de prévoyance	3 596 425	4 994 965	8 591 389
Intérêt complémentaire	3 790 873	7 246 283	11 037 156
Ajustements art. 17 LFLP	500	-13 021	-12 521
<b>Solde du capital de prévoyance des assurés au 31.12</b>	<b>317 706 618</b>	<b>454 712 958</b>	<b>772 419 576</b>

	2024		
	Caisses communes	Caisses autonomes	Total
<b>Solde initial</b>	<b>184 842 319</b>	<b>347 956 558</b>	<b>532 798 877</b>
Bonifications de l'exercice	18 934 273	33 115 542	52 049 816
Apports de libre passage	31 402 997	42 064 978	73 467 975
Dissolutions pour prestations de retraite	-4 449 668	-15 586 298	-20 035 966
Prestations de libre passage	-20 786 254	-23 346 740	-44 132 994
Versements employeur	0	-502	-502
Rachats	1 793 494	2 457 232	4 250 726
Décès	-415 022	-635 631	-1 050 653
Remboursement versement anticipé logement	105 000	299 995	404 995
Versements anticipés logement et divorce	-805 067	-2 325 815	-3 130 881
Rémunération des capitaux de prévoyance	2 423 375	4 482 996	6 906 371
Intérêt complémentaire	4 152 635	5 589 979	9 742 614
Ajustements art. 17 LFLP	-6	674	668
<b>Solde du capital de prévoyance des assurés au 31.12</b>	<b>217 198 076</b>	<b>394 072 970</b>	<b>611 271 045</b>

### 5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums) compris dans les engagements ci-avant se montent à CHF 401'654'408 (2024 : CHF331'249'869).

### 5.4 Développement des capitaux de prévoyance des rentiers

Les capitaux de prévoyance des rentiers présentés ci-après sont nets de réassurance. Les montants de l'assurance sont mentionnés au chiffre 5.1.

	2025	2024
<b>Solde initial</b>	<b>278 481 290</b>	<b>276 276 668</b>
Nouveaux retraités	29 002 886	16 462 321
Reprise de pensionnés	17 862 996	27 489
Prestations versées	-23 765 664	-22 311 240
Taux d'intérêt technique, décès et autres	5 741 378	8 026 052
<b>Solde du capital de prévoyance des rentiers au 31.12</b>	<b>307 322 885</b>	<b>278 481 290</b>

## 5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, approuvé par l'expert agréé et porté à la connaissance de l'Autorité de surveillance, définit la politique de constitution des provisions techniques.

Les provisions techniques sont les suivantes :

<b>Provisions techniques des caisses de prévoyance</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Provision pour adaptation des bases techniques (voir 5.5.1.1)	4 917 167	3 341 776
Provision pour abaissement futur du taux technique (voir 5.5.1.2)	6 319 476	5 937 259
Provision pour participations aux excédents futures (voir 5.5.1.3)	0	0
Provision liée au risque de conversion en rentes (caisse) (voir 5.5.1.4)	685 310	1 599 359
<b>Total des provisions techniques des caisses de prévoyance</b>	<b>11 921 953</b>	<b>10 878 394</b>
<b>Provisions techniques de la fondation</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Provision pour fluctuation des risques de décès et d'invalidité (voir 5.5.2.1)	1 372 214	0
Provision pour fluctuation du risque de longévité (voir 5.5.2.2)	3 000 000	3 000 000
Provision liée au risque de conversion en rentes (voir 5.5.2.3)	3 397 471	3 485 826
<b>Total des provisions techniques de la fondation</b>	<b>7 769 685</b>	<b>6 485 826</b>
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>19 691 638</b>	<b>17 364 219</b>

### 5.5.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Les provisions techniques des caisses de prévoyance sont tenues distinctement pour chaque entité de prévoyance.

#### 5.5.1.1 Provision pour adaptation des bases techniques

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Solde initial	3 341 776	2 210 214
Attribution de l'exercice	1 575 391	1 131 562
<b>Provision pour adaptation des bases techniques des pensionnés à la longévité</b>	<b>4 917 167</b>	<b>3 341 776</b>

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement des tables actuarielles.

Le montant cible de la provision pour adaptation des bases techniques s'élève à hauteur de 0,40 % des capitaux de prévoyance des pensionnés par année à compter de l'année de projection des tables actuarielles, soit 1,60 % pour 2025 (1,20 % pour 2024).

#### 5.5.1.2 Provision pour abaissement futur du taux technique

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Solde initial	5 937 259	5 875 716
Attribution de l'exercice	382 217	61 543
<b>Provision pour abaissement futur du taux technique</b>	<b>6 319 476</b>	<b>5 937 259</b>

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique dans le futur. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux technique.

Au 31 décembre 2025, un taux d'intérêt technique cible de 2,25 % a été retenu (2024 : 2,25 %).

### 5.5.1.3 Provision pour participations aux excédents futures

	2025	2024
Solde initial	0	1 776 813
Prélèvement de l'exercice	0	-1 776 813
<b>Provision pour participations aux excédents futures</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Cette provision comprenait le coût de l'intérêt complémentaire décidé par le Conseil de fondation mais pas encore attribué aux avoirs de vieillesse des assurés au 31.12.2023.

En 2025 et en 2024, cette attribution a été créditée directement aux capitaux de prévoyance des actifs.

### 5.5.1.4 Provision liée au risque de conversion en rentes (Niveau Caisse)

	2025	2024
Solde initial	1 599 359	2 442 165
Prélèvements de l'exercice	-914 049	-842 807
<b>Provision liée au risque de conversion en rentes (Caisse)</b>	<b>685 310</b>	<b>1 599 359</b>

La Fondation assume le risque actuariel lié à la conversion des capitaux de prévoyance des actifs en rentes de retraite et en décharge les Caisses. En contrepartie, elle prélève systématiquement auprès de celles-ci une cotisation spécifique ou une quote-part de rendement.

Une provision peut être constituée au niveau de la Caisse pour couvrir le coût futur de ce financement.

En 2025 et 2024, certaines caisses ont utilisé cette provision pour financer partiellement ou en totalité leur quote-part de coût qui leur a été attribuée (voir 5.5.2.3).

## 5.5.2 Provisions techniques de la Fondation

Les provisions techniques de la Fondation visent à couvrir les risques découlant du principe de mutualité.

### 5.5.2.1 Provision pour fluctuation des risques de décès et d'invalidité

	2025	2024
Solde initial	0	0
Cotisations de risques versées par les caisses	5 787 619	4 719 391
Prestations réglementaires versées aux caisses	-3 812 355	-5 444 586
Transferts à autres provisions	-31 389	-31 697
Primes de réassurance	-4 527 264	-4 077 971
Prestations de réassurance	3 955 603	5 750 980
<b>Sous-total</b>	<b>1 372 214</b>	<b>916 116</b>
Versement (-) / prélèvement (+) au fonds de sécurité	0	-916 116
<b>Provision pour fluctuation des risques de décès et d'invalidité</b>	<b>1 372 214</b>	<b>0</b>

La Fondation assume les risques de décès et d'invalidité d'actifs et en décharge les caisses. Elle a transféré entièrement ces risques auprès d'une compagnie d'assurance. La provision vise également à couvrir le différentiel entre les cotisations versées par les caisses à la Fondation et les primes de réassurance payées par la Fondation.

Le contrat de réassurance arrivant à échéance le 31.12.2026, le résultat de l'année est attribué à la provision. Cela doit permettre de financer la provision qu'il pourrait être nécessaire de constituer à partir du 01.01.2027, si une couverture partielle des risques est choisie.

### 5.5.2.2 Provision technique pour fluctuation du risque de longévité

	2025	2024
Solde initial	3 000 000	2 131 730
Libération de réserves suite à des fins de cas en cours en faveur de la Fondation	10 167 311	7 251 060
Coûts des nouveaux cas de sinistres versés aux caisses	-4 092 871	-1 979 193
Compensation du risque en faveur des caisses	-4 024 135	-3 866 695
<b>Sous-total</b>	<b>5 050 305</b>	<b>3 536 902</b>
Transfert à la provision de conversion des rentes	-2 050 305	-536 902
<b>Provision pour fluctuation du risque de longévité</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 000 000</b>

La Fondation assume le risque de longévité des rentiers et de leur conjoint et en décharge les caisses.

### 5.5.2.3 Provision technique liée au risque de conversion des rentes

	2025	2024
Solde initial	3 485 826	3 253 247
Fonds transférés pour de nouvelles retraites en faveur de la Fondation	36 506 236	20 258 177
Coût des nouvelles retraites versées aux caisses	-40 961 929	-22 830 230
<b>Sous-total</b>	<b>-969 867</b>	<b>681 194</b>
Financement du taux de conversion par les caisses	2 227 846	1 286 027
Transfert du fonds de sécurité	89 187	981 703
Transfert de la provision de fluctuation du risque de longévité	2 050 305	536 902
<b>Provision liée au risque de conversion en rentes</b>	<b>3 397 471</b>	<b>3 485 826</b>

La Fondation assume le risque actuariel lié à la conversion des capitaux de prévoyance des actifs en rentes de retraite et en décharge les caisses. En contrepartie, elle prélève systématiquement auprès de celles-ci une cotisation spécifique ou une quote-part de rendement, dont le taux est calculé périodiquement par l'expert.

Le mouvement comprend un montant provenant de la provision technique pour fluctuation du risque de longévité (voir 5.5.2.2).

### 5.5.2.4 Provision pour fluctuation des frais

	2025	2024
Solde initial	0	0
Frais tarifaires versés par les caisses	2 292 718	1 990 858
Transfert d'autres provisions	31 389	31 697
Frais d'administration de la Fondation	-2 764 599	-2 414 894
<b>Sous-total</b>	<b>-440 493</b>	<b>-392 338</b>
Versement (-) / prélèvement (+) au fonds de sécurité	440 493	392 338
<b>Provision pour fluctuation des frais</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La Fondation assume le risque de fluctuation des frais et en décharge les caisses.

## 5.6 Fonds de sécurité

	2025	2024
Solde initial	2 000 000	2 000 000
Part du rendement imputée à la Fondation	529 679	457 926
Fluctuation du risque de décès et d'invalidité (voir 5.5.2.1)	0	916 116
Fluctuation des frais (voir 5.5.2.4)	-440 493	-392 338
Attribution à la provision liée au risque de conversion des rentes (voir 5.5.2.3)	-89 187	-981 703
<b>Fonds de sécurité</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>

Le fonds de sécurité a pour objectif de faire face aux risques liés au développement initial de la Fondation. En effet, durant les premières années de son existence spécialement, en raison de sa croissance, certains processus (frais, risque, longévité) peuvent être structurellement déficitaires.

Le fonds de sécurité est initialement alimenté par un versement de la Fondatrice et ensuite crédité des éléments qui lui sont affectés selon les mécanismes prévus par le règlement sur les passifs actuariels du bilan. Le fonds de sécurité évolue également en fonction des résultats du placement de la fortune constituée au niveau de la Fondation.

Lorsqu'une provision au niveau de la Fondation se trouve en solde négatif selon son mécanisme d'évolution, le fonds de sécurité avance provisoirement le montant nécessaire pour ramener la provision à zéro. Tout gain subséquent réalisé par le processus de risque géré par la provision est prioritairement affecté au remboursement de l'avance.

## 5.7 Fortune libre entreprises affiliées

	2025	2024
<b>Fortune libre entreprises affiliées</b>	<b>191 719</b>	<b>191 017</b>
Solde initial	191 017	380 877
Mouvement	701	-189 860

Il s'agit d'éléments de fortune affectés pour une entreprise adhérente et qui peuvent provenir essentiellement de deux sources : fortune libre reçue de l'institution de prévoyance précédente lors de nouvelles affiliations ou subsides reçus du fonds de garantie.

## 5.8 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été effectuée par Towers Watson SA, expert agréé de Profelia, en date du 6 juin 2025. Ses conclusions sont les suivantes :

*« L'année 2024 a vu le taux de couverture de toutes les caisses (communes ou autonomes) de la Fondation progresser en raison d'une performance positive des placements de 6.4%.*

*En termes de sécurité financière, le taux de couverture global, calculé selon l'art. 44 OPP 2, s'élève au 31 décembre 2024 à 106.75%, alors qu'il se situait à 103.31% un an auparavant. Le taux de couverture par caisse, à notre sens significatif au sens de l'art. 44 OPP 2, se situe entre 102.0% et 113.1%. La Fondation ainsi que toutes les caisses affiliées couvrent leurs engagements à la date du bilan. Une capacité de risque complète n'étant formellement atteinte que lorsque la réserve de fluctuation de valeur est constituée à son niveau d'objectif, la reconstitution des RFV est en bonne voie pour la majorité des caisses et doit être poursuivie. De manière globale, la réserve de fluctuation de valeur est constituée à près de la moitié (48%) de son niveau d'objectif ; celui-ci nous semble adéquat par rapport à l'allocation stratégique.*

*Les indicateurs de risque sont différenciés entre les caisses mais globalement neutres à positifs. La marge entre l'attente et le besoin de rendement par caisse montre une marge suffisante qu'il y aura lieu de vérifier dans le cadre de l'étude ALM prévue. Le suivi des caisses avec des engagements de rentiers de 50% ou plus reste prioritaire, eu égard au niveau des taux de conversion et de l'évolution du taux technique.*

*La Fondation détermine ses engagements à l'aide des bases techniques LPP 2020 (P2022), au taux d'intérêt technique de 2.5%. Celle-ci s'est aussi dotée d'une provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique, lui permettant implicitement de valoriser ses engagements envers les bénéficiaires de rentes et les autres provisions techniques à hauteur d'un taux d'évaluation (taux technique implicite) de 2.25%. Le taux d'intérêt technique, en tenant compte de la provision précitée, des attentes de rendement et de la structure de la Fondation, nous semble aussi approprié à la date du bilan. Compte tenu des renforcements de longévité constitués, les tables de mortalité sont également appropriées pour la Fondation.*

*Après la forte remontée des taux d'intérêt de 2022, ceux-ci ont diminué depuis lors et se sont stabilisés depuis un an. Dans cet environnement fluctuant, nous recommandons de suivre les évolutions de la marge du taux d'intérêt technique par rapport au rendement attendu d'une part, et de la borne supérieure du taux d'intérêt technique d'autre part. Comme la dernière évaluation du rendement attendu a été réalisée en décembre 2022, une étude ALM sera conduite cette année et dont les résultats permettront de vérifier certains paramètres techniques et indicateurs.*

*L'examen concernant les dispositions de nature actuarielle des règlements révèle que celles-ci sont conformes aux dispositions légales.*

*Le contrat de réassurance des risques de décès et invalidité et la couverture des risques sont suffisantes et satisfont à notre sens aux exigences de mesures de sécurité selon l'article 43 OPP 2. Le contrat en cours auprès de elipsLife arrivera à échéance à fin 2026. Il conviendra d'effectuer une analyse de réassurance au cours des 12 prochains mois.*

*Le financement courant et les sources de gains et pertes techniques sur le dernier exercice ont été analysés. Le financement est complet mais ne compense pas les coûts des arrivées à la retraite qui engendrent une charge indirecte d'intérêt résultant principalement du taux de conversion de 6.8% sur la part obligatoire. Après la perte sur la longévité des pensionnés de 2023, un gain a, à nouveau, été constaté en 2024. Le suivi annuel du risque de longévité reste nécessaire afin d'évaluer si son financement devra être réévalué.*

*Actuellement, les engagements envers les bénéficiaires de rentes correspondent à environ 32% des capitaux de prévoyance totaux. Un taux de cotisation de 1% supplémentaire sur les salaires assurés permettrait de gagner environ 0.4% de taux de couverture par an. La capacité d'assainissement globale de la Fondation est relativement bonne grâce à la marge entre le rendement attendu et le besoin de rendement à long terme.*

*Les perspectives d'évolution de la Fondation sont neutres à bonnes et son attente de rendement devrait lui permettre de couvrir la performance nécessaire pour poursuivre la constitution progressive et à long terme de la réserve de fluctuation de valeur. La Fondation reste évidemment toujours exposée à des fluctuations des placements.*

Sur la base de notre examen de la Fondation au 31 décembre 2024, nous pouvons confirmer qu'à notre avis :

- le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées sont appropriés,
- la Fondation offre la garantie qu'elle est en mesure de respecter ses obligations,
- les dispositions de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales,
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes,
- le montant cible de la réserve de fluctuation de valeur est approprié.

Nous n'avons pas de recommandation immédiate à formuler suite à l'examen de la situation technique de la Fondation au 31 décembre 2024 mais soulignons les points suivants :

- le suivi annuel des caisses est à maintenir, en particulier celles avec une structure démographique moins favorable, en lien avec l'évolution des taux d'intérêt et de la borne supérieure de recommandation du taux d'intérêt technique,
- le refus de la réforme LPP ainsi que les adaptations des taux de conversion et des modèles d'applications constatés dans le marché des institutions collectives doit donner l'occasion à la Fondation d'évaluer son propre modèle et de trouver les mesures les plus appropriées pour réduire l'écart entre les taux de conversion réglementaires et actuariels, et analyser leur financement futur ; de nouvelles modalités après la retraite (comme la restitution en cas de décès prématuré) pourraient être envisagées dans le cadre d'une revue de l'offre de la Fondation,
- l'étude ALM prévue au cours de cette année permettra dans ce contexte de vérifier les attentes de rendement de la fortune à long terme (en revanche, les nouvelles tables de mortalité LPP ne seront publiées qu'en fin d'année et leur impact ne pourra être quantifié qu'ultérieurement),
- la Fondation est invitée à réaliser une analyse des conditions d'assurance des risques décès et invalidité dans l'année à venir compte tenu de l'échéance du contrat en cours avec elipsLife à fin 2026. »

## 5.9 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués au moyen des bases techniques LPP 2020 projetées en 2022 au taux technique de 2,5 % (2024 : 2,5 %).

## 5.10 Modification des bases et hypothèses techniques

Néant.

## 5.11 Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation

Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation	2025	2024
Solde initial	0	1 800 000
Transfert à l'institution de prévoyance reprenante	0	1 800 000
<b>Situation au 31.12.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Elle n'est pas rémunérée. La réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation appartenait à une caisse autonome dont le transfert s'est achevé en 2024.

## 5.12 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture est calculé sur la base des comptes et des données individuelles au 31 décembre. A fin 2025, le degré de couverture de la Fondation atteint 109.42 %, (106.75 % en 2024) et se justifie comme suit :

	31.12.2025			
	Global	Fondation	Caisses communes	Caisses autonomes
Capital de prévoyance assurés actifs	772 419 576	0	317 706 618	454 712 958
Capital de prévoyance rentiers	307 322 885	0	53 658 300	253 664 585
Provisions techniques	19 691 638	7 769 685	1 849 874	10 072 079
Fonds de sécurité	2 000 000	2 000 000	0	0
Fortune libre entreprises affiliées	191 719	0	191 302	417
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>1 101 625 818</b>	<b>9 769 685</b>	<b>373 406 094</b>	<b>718 450 039</b>
Réserve de fluctuation de valeur	103 133 089	0	28 668 278	74 464 811
Capital de fondation, fonds libres (+) / découvert (-)	593 909	0	0	593 909
<b>Réserves et fonds libres</b>	<b>103 726 997</b>	<b>0</b>	<b>28 668 278</b>	<b>75 058 720</b>
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>	<b>1 205 352 815</b>	<b>9 769 685</b>	<b>402 074 372</b>	<b>793 508 759</b>
<b>Degré de couverture</b>	<b>109.42%</b>	<b>non pertinent</b>	<b>107.68%</b>	<b>110.45%</b>

	31.12.2024			
	Global	Fondation	Caisses communes	Caisses autonomes
Capital de prévoyance assurés actifs	611 271 045	0	217 198 076	394 072 970
Capital de prévoyance rentiers	278 481 290	0	41 745 262	236 736 028
Provisions techniques	17 364 219	6 485 826	1 291 239	9 587 155
Fonds de sécurité	2 000 000	2 000 000	0	0
Fortune libre entreprises affiliées	191 017	0	190 601	417
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>909 307 572</b>	<b>8 485 826</b>	<b>260 425 177</b>	<b>640 396 569</b>
Réserve de fluctuation de valeur	61 167 924	0	15 993 675	45 174 248
Capital de fondation, fonds libres (+) / découvert (-)	217 587	0	0	217 587
<b>Réserves et fonds libres</b>	<b>61 385 511</b>	<b>0</b>	<b>15 993 675</b>	<b>45 391 836</b>
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>	<b>970 693 083</b>	<b>8 485 826</b>	<b>276 418 853</b>	<b>685 788 405</b>
<b>Degré de couverture</b>	<b>106.75%</b>	<b>non pertinent</b>	<b>106.14%</b>	<b>107.09%</b>

Le degré de couverture des caisses se répartit de la manière suivante :

	31.12.2025				
	Nombre de caisses affiliées	Nombre d'actifs	Nombre de rentiers	Capitaux de prévoyance et provisions techniques	Réserves et fonds libres
	(en milliers de CHF)				
Taux de couverture supérieur à 12.6%	1	82	33	10 150	16 14
Taux de couverture entre 10% et 12.6%	7	2 002	648	396 429	44 273
Taux de couverture entre 100% et 110%	8	5 381	720	684 693	57 508
<b>Sous-total caisses actives</b>	<b>16</b>	<b>7 465</b>	<b>1 401</b>	<b>1 091 272</b>	<b>103 395</b>
Fondation	0	0	0	9 770	0
Caisses en cours de transfert	2	0	5	584	332
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>7 465</b>	<b>1 406</b>	<b>1 101 626</b>	<b>103 727</b>

### 5.13 Fonds libres / découvert

	2025				2024
	Global	Fondation	Caisses communes	Caisses autonomes	Global
<b>Fonds libres (+) / découvert (-)</b>	<b>593 909</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>593 909</b>	<b>217 587</b>
Solde initial	217 587	0	0	217 587	-758 408
Excédent de produits (+) / charges (-) de l'exercice	376 321	0	0	376 322	975 995

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

#### Composition de la fortune

Le Conseil de fondation a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites pour les différentes catégories de placements. La gérante œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil de fondation sont arrêtées de manière à respecter les normes de l'OPP2 (voir chiffre 6.2). L'allocation des actifs présentée ci-après a été décidée par le Conseil de fondation dans sa séance du 2 décembre 2022.

Au 31 décembre, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme suit :

Répartition des placements	31.12.2025		Allocation			31.12.2024	
	en milliers de CHF	en %	Bornes inférieures	Allocation cible	Bornes supérieures	en milliers de CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	38 317	3.12	0.0	<b>3.0</b>	6.0	39 592	3.99
Obligations libellées en CHF	142 540	11.60	8.0	<b>12.0</b>	16.0	123 157	12.43
Obligations libellées en monnaies étrangères							
- Obligations gouvernementales	90 304	7.35	3.0	<b>6.0</b>	9.0	66 998	6.76
- Obligations d'entreprises	41 768	3.40	0.0	<b>3.0</b>	6.0	32 357	3.27
- Obligations d'entreprises haut rendement	22 161	1.80	0.0	<b>1.5</b>	3.5	16 596	1.68
- Obligations marchés émergents	49 244	4.01	1.0	<b>3.0</b>	5.0	38 833	3.92
Actions de sociétés suisses							
- Actions suisses grandes capitalisations	122 212	9.95	5.5	<b>9.5</b>	13.5	91 841	9.27
- Actions suisses petites et moyennes capitalisations	42 772	3.48	1.5	<b>3.5</b>	5.5	35 589	3.59
Actions de sociétés étrangères							
- Actions pays développés							
- Actions pays développés grandes capitalisations	131 272	10.68	6.5	<b>10.5</b>	14.5	111 332	11.24
- Actions pays développés petites et moyennes capitalisations	60 630	4.93	3.0	<b>5.0</b>	7.0	54 478	5.50
- Actions pays émergents	60 672	4.94	1.0	<b>3.0</b>	5.0	34 383	3.47
Titres de gages immobiliers	52 109	4.24	2.0	<b>5.0</b>	8.0	42 065	4.25
Immobilier suisse direct et indirect	286 159	23.29	14.0	<b>22.0</b>	30.0	221 709	22.38
Placements privés	34 671	2.82	0.0	<b>4.0</b>	8.0	37 502	3.79
Obligations convertibles	19 795	1.61	0.0	<b>2.0</b>	5.0	22 130	2.23
Autres placements							
- Immobilier étranger	18 284	1.49	0.5	<b>3.5</b>	6.5	19 416	1.96
- Infrastructures	14 870	1.21	0.5	<b>3.5</b>	6.5	11 970	1.21
- Placements alternatifs (Hedge Funds)	123	0.01	0.0	<b>0.0</b>	0.0	180	0.02
Couverture de change	816	0.07				-9 527	-0.96
<b>Total</b>	<b>1 228 721</b>	<b>100.00</b>		<b>100.00</b>		<b>990 601</b>	<b>100.00</b>

Dans sa séance du 11 décembre 2025, le Conseil de fondation a déterminé une nouvelle allocation des actifs qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## Placements collectifs

Des fonds institutionnels à compartiments multiples ont été créés par Retraites Populaires. Profelia a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (obligations libellées en francs suisses, obligations étrangères gouvernementales, obligations étrangères d'entreprises, obligations étrangères d'entreprises haut rendement, obligations étrangères marchés émergents, actions suisses grandes capitalisations, actions suisses petites et moyennes capitalisations, actions étrangères pays développés grandes capitalisations, actions étrangères pays développés petites et moyennes capitalisations, actions étrangères pays émergents, titres en valeurs immobilières suisses, immobilier étranger, obligations convertibles, placements privés et infrastructures étrangères).

## Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (art. 56a OPP2), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture.

## Gestion du patrimoine

La gestion du patrimoine est effectuée par Retraites Populaires, avec une délégation à des mandataires. Pour le patrimoine immobilier détenu en direct, certains aspects techniques et locatifs sont délégués à différentes régies immobilières.

La Direction de RP – Fonds Institutionnel (RP – FI) de droit suisse est assumée par FundPartner Solutions (Suisse) S.A., société du groupe Pictet. Celle-ci délègue à Retraites Populaires la gestion des compartiments de RP – FI.

## Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global, Banque Pictet & Cie SA, Carouge, en qualité de banque autorisée.

## 6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2)

Conformément aux articles 49a et 50 OPP2, la Fondation a édité un règlement qui étend les possibilités d'investissement en matière de placements alternatifs à la hauteur de 25 % de l'ensemble des placements. Les placements de la Fondation respectent l'article 50, alinéas 4 OPP 2 et le risque de l'allocation est conforme à la capacité de risque de la Fondation.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des placements considérés comme des placements alternatifs au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle (art. 53 al. 3 OPP2 et ss).

	31.12.2025	31.12.2024
Obligations libellées en CHF	2 340 466	2 632 136
Obligations libellées en monnaies étrangères	8 260 061	5 845 440
Placements privés	34 671 218	37 502 342
Obligations convertibles	308 757	193 462
Autres placements	33 277 379	31 566 128
- Immobilier indirect étranger	18 284 282	19 415 813
- Infrastructure	14 870 220	11 970 462
- Placements alternatifs (Hedge funds)	122 877	179 853
<b>Total des placements alternatifs au sens de la LPP</b>	<b>78 857 881</b>	<b>77 739 508</b>
<b>Total des placements</b>	<b>1 228 720 597</b>	<b>990 601 076</b>
<b>Quote-part des placements alternatifs au sens de la LPP</b>	<b>6.42%</b>	<b>7.85%</b>
Limite légale sans utilisation des extensions	15.00%	15.00%
<b>Limite réglementaire avec utilisation des extensions</b>	<b>25.00%</b>	<b>25.00%</b>

### 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Une réserve de fluctuation de valeur est constituée pour les risques de marché liés aux placements (y compris les immeubles) afin de pouvoir garantir durablement que les engagements de prestations sont remplis.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est fixé par le Conseil de fondation sur la base de l'allocation stratégique des actifs, le taux étant appliqué aux engagements. Il est basé sur la méthode de la « Value at risk » avec un intervalle de confiance de 95 %.

Compte tenu de l'allocation des actifs et de leur volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur, exprimé en pourcent, est de 12.6 % des engagements de prévoyance (14,1 % en 2024).

#### Objectif de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2025	31.12.2024
<b>Total des engagements de prévoyance</b>	<b>1 101 625 818</b>	<b>909 307 572</b>
<b>Objectif</b>	<b>138 804 853</b>	<b>128 212 368</b>
Objectif (en % du total des engagements de prévoyance)	12.6%	14.1%

#### Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeur

	2025	2024
Réserve de fluctuation de valeur initiale	61 167 924	26 365 130
Attribution (+) / dissolution (-) de l'exercice	41 965 165	34 802 793
<b>Réserve de fluctuation de valeur au 31 décembre</b>	<b>103 133 089</b>	<b>61 167 924</b>
Réserve de fluctuation de valeur (en % du total des engagements)	9.4%	6.7%

Le résultat de l'exercice a entraîné une attribution à la réserve de fluctuation de valeur qui atteint désormais 74.3 % de son objectif (2024 : 47.6 %). Ce montant inclus CHF 5'105'096 provenant de reprise d'assurés.

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

	31.12.2025	31.12.2024
<b>Placements</b>	<b>1 228 720 597</b>	<b>990 601 076</b>
<b>Liquidités, créances diverses à court et moyen terme</b>	<b>38 317 182</b>	<b>39 591 928</b>
Comptes bancaires à vue	33 615 739	12 488 512
Comptes bancaires à terme	0	25 000 000
Divers débiteurs	4 769 444 *	2 150 416
Correctif d'actif	-68 000	-47 000
<b>Obligations libellées en CHF</b>	<b>142 540 298</b>	<b>123 157 384</b>
Placements collectifs	142 540 298	123 157 384
<b>Obligations libellées en monnaies étrangères</b>	<b>203 477 189</b>	<b>154 783 434</b>
Obligations étrangères gouvernementales - placements collectifs	90 303 965	66 997 625
Obligations étrangères d'entreprises - placements collectifs	41 768 407	32 356 685
Obligations étrangères d'entreprises haut rendement - placements collectifs	22 160 517	16 596 318
Obligations étrangères marchés émergents - placements collectifs	49 244 300	38 832 807
<b>Actions de sociétés suisses</b>	<b>164 984 553</b>	<b>127 429 516</b>
Actions cotées	1 146 845	1 136 275
Placements collectifs		
- Grandes capitalisations	122 212 293	91 840 769
- Petites et moyennes capitalisations	41 625 415	34 452 472
<b>Actions de sociétés étrangères</b>	<b>252 573 855</b>	<b>200 193 551</b>
Actions étrangères pays développés - placements collectifs		
- Grandes capitalisations pays développés	131 271 700	111 332 002
- Petites et moyennes capitalisations pays développés	60 629 699	54 478 437
Actions étrangères pays émergents - placements collectifs	60 672 456	34 383 112
<b>Titres de gages immobiliers</b>	<b>52 108 909</b>	<b>42 064 609</b>
Créances hypothécaires	52 108 909	42 064 609
<b>Immobilier suisse direct et indirect</b>	<b>286 159 395</b>	<b>221 708 713</b>
Immobilier direct	119 115 767	105 406 097
Terrains et projets en développement**	6 588 962	891 983
Placements collectifs	161 145 666	115 843 634
Correctif d'actif	-691 000	-433 000
<b>Placements privés</b>	<b>34 671 218</b>	<b>37 502 342</b>
<b>Obligations convertibles***</b>	<b>19 794 580</b>	<b>22 130 031</b>
<b>Autres placements</b>	<b>33 277 380</b>	<b>31 566 128</b>
Immobilier indirect étranger (non coté)	18 284 282	19 415 813
Infrastructures indirectes étrangères	14 405 891	11 970 462
Infrastructures indirectes suisses	464 329	0
Placements alternatifs (Hedge Funds) ****	122 877	179 853
<b>Couverture de change</b>	<b>816 038</b>	<b>-9 526 560</b>

\* dont CHF 209'849.73 de cotisations ouvertes au 31 mars 2026.

\*\* Des acomptes ont été versés en relation avec l'acquisition d'un nouvel immeuble entrant en jouissance en 2026.

\*\*\* En date du 11 décembre 2025, le Conseil de fondation a décidé de procéder à l'aliénation des placements en obligations convertibles.

\*\*\*\* En date du 4 décembre 2020, le Conseil de fondation a décidé de procéder à l'aliénation des placements alternatifs.

## 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants :

	31.12.2025		31.12.2024	
	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats
Opérations à terme sur devises	766 016	324 085 817	-9 576 322	274 937 718
<b>Devises</b>	<b>766 016</b>	<b>324 085 817</b>	<b>-9 576 322</b>	<b>274 937 718</b>

## 6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

## 6.7 Engagement de versements complémentaires

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, la Caisse a conclu en 2014 un accord de trésorerie (cash-pooling) avec différentes institutions gérées par Retraites Populaires et un établissement bancaire.

	31.12.2025	31.12.2024
Prêts hypothécaires	2 200 778	2 316 905
Immobilier suisse (placements collectifs)	5 500 000	700 000
Placements privés (placements collectifs)	22 640 032	19 283 876
Immobilier étranger (placements collectifs)	10 478 991	7 437 377
Infrastructures étrangères (placements collectifs)	10 285 910	3 589 858
<b>Total des engagements</b>	<b>51 105 711</b>	<b>33 328 016</b>

Les montants des prêts hypothécaires ci-dessus représentent la part des crédits octroyés non encore décaissés.

En matière de placements collectifs, les sommes ci-avant représentent les appels de fonds non effectués.

## 6.8 Explications du résultat net des placements

	2025	2024
<b>Liquidités &amp; créances à court et moyen terme</b>	<b>69 325</b>	<b>431 281</b>
Produits	97 259	436 075
Charges	-7 396	-6 032
Gains et pertes	17 238	20 888
Variation du correctif d'actif	-8 000	8 000
Frais d'administration et de gestion	-29 776	-27 650
<b>Obligations libellées en CHF</b>	<b>92 095</b>	<b>6 907 265</b>
Produits	1 926 893	1 585 398
Gains et pertes	0	-92 773
Plus- ou moins-values non réalisées	-1 598 651	5 617 168
Frais d'administration et de gestion	-129 237	-113 664
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-106 911	-88 863
<b>Obligations libellées en monnaies étrangères</b>	<b>-5 330 280</b>	<b>9 753 007</b>
Produits	7 473 615	4 939 990
Gains et pertes	47 105	0
Plus- ou moins-values non réalisées	-12 230 198	5 220 368
Frais d'administration et de gestion	-232 766	-129 841
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-388 036	-277 510
<b>Actions de sociétés suisses</b>	<b>22 485 237</b>	<b>5 828 083</b>
Produits	3 867 434	3 226 598
Gains et pertes	897 438	187 785
Plus- ou moins-values non réalisées	18 074 272	2 696 742
Frais d'administration et de gestion	-141 092	-109 641
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-212 815	-173 401
<b>Actions de sociétés étrangères</b>	<b>15 155 031</b>	<b>36 074 175</b>
Produits	3 861 443	3 235 906
Gains et pertes	51 452	-36 339
Plus- ou moins-values non réalisées	12 029 432	33 444 616
Frais d'administration et de gestion	-349 039	-196 668
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-438 257	-373 339
<b>Titres de gages immobiliers</b>	<b>803 755</b>	<b>717 008</b>
Produits	857 373	761 078
Frais d'administration et de gestion	-53 618	-44 070
<b>Sous-total</b>	<b>33 275 162</b>	<b>59 710 820</b>

	2025	2024
<b>Sous-total</b>	<b>33 275 162</b>	<b>59 710 820</b>
<b>Immobilier suisse direct et indirect</b>	<b>18 154 555</b>	<b>10 202 837</b>
Produits	7 433 355	6 513 514
Gains et pertes	0	20 203
Plus- ou moins-values non réalisées	13 728 255	6 390 062
Variation du correctif d'actif	-271 000	-135 000
Frais d'entretien et autres charges immobilières	-1 222 459	-1 377 313
Frais d'administration et de gestion	-492 424	-399 888
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-1 021 172	-808 742
<b>Placements privés</b>	<b>-1 202 445</b>	<b>4 313 337</b>
Produits	396 869	53 025
Gains et pertes	50 626	215 906
Plus- ou moins-values non réalisées	-662 093	5 146 534
Frais d'administration et de gestion	-23 181	-24 224
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-964 666	-1 077 904
<b>Obligations convertibles</b>	<b>646 363</b>	<b>2 267 707</b>
Produits	290 899	150 896
Gains et pertes	318 318	0
Plus- ou moins-values non réalisées	179 689	2 189 011
Frais d'administration et de gestion	-69 371	-21 464
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-73 172	-50 736
<b>Autres placements</b>	<b>-2 644 919</b>	<b>499 873</b>
Produits	60 841	19 717
Gains et pertes	23 956	229
Plus- ou moins-values non réalisées	-2 163 712	920 308
Frais d'administration et de gestion	-29 269	-26 769
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-536 735	-413 612
<b>Couverture de change</b>	<b>18 632 826</b>	<b>-18 430 297</b>
Plus- ou moins-values non réalisées	18 705 216	-18 363 030
Frais d'administration et de gestion facturés	-72 390	-67 267
<b>Résultat net des placements</b>	<b>66 861 543</b>	<b>58 564 277</b>

## Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus des éléments du bilan est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et les pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values non réalisées).

A ces revenus sont retranchés les frais afin d'obtenir le résultat net sur placements.

Les capitaux moyens investis sont calculés en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'opérations. Les plus- ou moins-values non réalisées n'entrent en compte qu'au 31 décembre.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

La performance nette par catégorie de placements s'établit comme suit :

Éléments du bilan	31.12.2025			31.12.2024		
	Capital moyen investi	Performance nette		Capital moyen investi	Performance nette	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités & créances à court et moyen terme	38 792 772	69 325	0.2%	43 837 123	431 281	1.0%
Obligations libellées en CHF	135 966 079	92 095	0.1%	112 433 716	6 907 265	6.1%
Obligations libellées en monnaies étrangères	182 189 348	-5 330 280	-2.9%	135 793 428	9 753 007	7.2%
Actions de sociétés suisses	140 057 125	22 485 237	16.1%	122 658 492	5 828 083	4.8%
Actions de sociétés étrangères	214 087 298	15 155 031	7.1%	157 140 299	36 074 175	23.0%
Titres de gages immobiliers	48 277 929	803 755	1.7%	39 833 099	717 008	1.8%
Immobilier suisse direct et indirect	238 701 124	18 154 555	7.6%	209 042 868	10 202 837	4.9%
Placements privés	36 791 921	-1 202 445	-3.3%	34 615 341	4 313 337	12.5%
Obligations convertibles	25 711 363	646 363	2.5%	18 090 797	2 267 707	12.5%
Autres placements	33 146 252	-2 644 919	-8.0%	29 426 919	499 873	1.7%
Couverture de change	-9 740 680	18 632 826	NR	8 241 470	-18 430 297	NR
<b>Performance des placements</b>	<b>1 083 980 531</b>	<b>66 861 543</b>	<b>6.2%</b>	<b>911 113 551</b>	<b>58 564 277</b>	<b>6.4%</b>

NR = non relevant

## 6.9 Explications des frais de gestion de fortune

L'allocation des actifs ainsi que l'approche d'investissement peuvent considérablement influencer les frais de gestion de fortune.

Les rétrocessions sont comptabilisées en réduction des frais d'administration et de gestion de fortune.

	2025	2024
<b>Somme de tous les indicateurs de frais des placements collectifs comptabilisés dans le compte d'exploitation</b>	<b>5 363 926</b>	<b>4 425 254</b>
Frais d'administration et de gestion facturés	1 622 162	1 161 147
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	3 741 764	3 264 107
<b>Pourcentage des frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais</b>	<b>0.44%</b>	<b>0.45%</b>
Total des frais de gestion de fortune	5 363 926	4 425 254
Total des placements transparents en matière de frais	1 228 720 597	990 601 076
<b>Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des placements transparents en matière de frais par rapport au total des placements)</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>
Total des placements	1 228 720 597	990 601 076
Total des placements non transparents	0	0
<b>Présentation des placements pour lesquels les frais de gestion de la fortune ne peuvent pas être indiqués</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les institutions doivent saisir dans leur compte d'exploitation les frais qui ne leur sont pas facturés, mais qui sont déduits du rendement de la fortune des placements collectifs de capitaux.

Les frais de gestion de la fortune ont été indiqués pour l'ensemble des placements de Profelia.

## 6.10 Explications des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur sans renonciation à l'utilisation

Les cotisations facturées aux employeurs en attente de paiement s'élèvent à CHF 2'918'922.54 au 31 décembre 2025.

Profelia n'a pas effectué de placements auprès de l'employeur. L'évolution de la réserve de cotisations d'employeur est présentée ci-après :

	2025	2024
Etat initial	3 393 720	3 164 133
Constitutions	2 106 202	1 995 829
Dissolutions	-2 083 769	-1 766 242
<b>Situation au 31.12</b>	<b>3 416 153</b>	<b>3 393 720</b>

## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Autres postes du bilan

#### 7.1.1 Compte de régularisation passif

	31.12.2025	31.12.2024
	<b>1 264 776</b>	<b>815 992</b>
Cotisations reçues d'avance	493 216	313 327
Loyers perçus d'avance	389 012	354 800
Autres comptes de régularisation	382 549	147 865

### 7.2 Autres postes du compte d'exploitation

#### 7.2.1 Primes uniques et rachats

	31.12.2025	31.12.2024
	<b>25 858 984</b>	<b>4 348 521</b>
Primes uniques	19 737 959	30 495
Primes uniques employeurs	339 033	222 211
Rachats	5 781 991	4 095 815

Les primes uniques comprennent les apports de capital de prévoyance des rentiers lors de l'arrivée d'un collectif d'assurés.

#### 7.2.2 Primes d'assurance

	31.12.2025	31.12.2024
	<b>4 527 264</b>	<b>4 077 971</b>
Primes de risque	4 029 265	3 600 477
Primes pour frais de gestion	497 999	477 494

### 7.2.3 Frais d'administration

	2025	2024
	<b>2 764 599</b>	<b>2 414 894</b>
Coûts de l'administration générale	2 352 440	2 055 229
<i>Conseil de Fondation</i>	70 046	54 286
<i>Frais d'examens médicaux et divers</i>	37 690	15 825
<i>Frais de gestion des dossiers</i>	2 244 704	1 985 119
Frais de marketing et de publicité	0	0
Frais de courtage	288 826	270 609
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	109 143	74 337
Emoluments des autorités de surveillance	14 190	14 719

Les frais de gestion de fortune sont présentés dans le cadre du résultat des placements (voir chiffre 6.9).

Les frais de gestion des dossiers sont calculés sur la base du nombre d'assurés au prix de CHF 230,- par assuré tarifaire (2024 : CHF 230,-).

<b>Suivi des frais d'administration</b>	2025	2024
Coûts de l'administration générale	2 352 440	2 055 229
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	109 143	74 337
Emoluments des autorités de surveillance	14 190	14 719
<b>Total</b>	<b>2 475 773</b>	<b>2 144 285</b>
Effectifs des membres actifs et pensionnés au 31.12 (avant liquidation partielle et transferts)	8 871	7 581
Frais d'administration par membre actif / pensionné	279.1	282.8

## 8 Demande de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2024 ont été adressés à l'autorité de surveillance.

D'autres demandes de l'autorité de surveillance sont en cours d'étude ou ont donné lieu à une réponse circonstanciée.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Au 31 décembre 2025, le degré de couverture de l'ensemble de l'institution atteint 109.42 % en regard de 106.75 % à la fin de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025, aucune caisse ne se trouve en situation de découvert (2024 : 0).

### 9.2 Liquidations partielles

Au 31 décembre 2025, les conditions d'une liquidation partielle sont réunies pour les caisses communes privée et parapublique à la suite de mouvements d'effectif sur 4 employeurs affiliés. Le Conseil de Fondation sera amené à se prononcer sur ces opérations.

### 9.3 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires relatives à notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de Profelia.

### 9.4 Procédures juridiques en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant Profelia à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes.

De plus, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations, opposent des tiers à Profelia. Ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de Profelia.

## 10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant

## Contact et information

### Profelia, fondation de prévoyance

Caroline 9  
Case postale 288  
1001 Lausanne  
Tél. 021 348 21 11  
info@profelia.ch  
www.profelia.ch